

Commission des projets routiers

**1221 - Voirie départementale -
Modernisation du réseau routier**

Cession de terrain à NORDHEIM

Rapport n° CP/2011/314

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'aliénation de trois parcelles de terrain, sises à NORDHEIM, issues du domaine privé du Département du Bas-Rhin, au profit de la SIBAR.

Le Département du Bas-Rhin est propriétaire de trois parcelles de terrain situées à NORDHEIM et cadastrées en section 3 n° 428 avec 0,53 are, 430 avec 0,72 are et 431 avec 0,34 are, soit au total 1,59 are. Ces terrains sont situés dans un futur lotissement communal, constitué sur la base d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL). A ce titre, les trois parcelles ont initialement été comptabilisées à tort en apport de la SIBAR dans cette AFUL. En accord avec la commune de NORDHEIM, cet organisme projette d'y construire un petit collectif à usage locatif. Cette initiative rejoint la politique départementale de l'habitat et permettra de diversifier l'offre de logements réalisés dans le cadre de ce programme. En conséquence, je vous propose de céder ces trois parcelles à la SIBAR, au prix global de 3030 €, selon l'estimation qui en a été faite par France Domaine.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

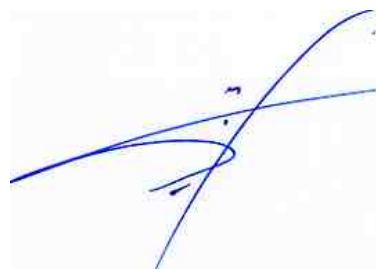
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder à la Société immobilière du Bas-Rhin (SIBAR), au prix global de 3 030 €, trois parcelles de terrain cadastrées sous section 3 n° 428, 430 et 431 à NORDHEIM, d'une superficie totale de 1 a 59 ca
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte de vente afférent à cette cession.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL